

République Française

Département de la Savoie

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-05-29
 Séance du mardi 13 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN, Emilie VELLETAZ, Brigitte CHARPIN & Françoise BOISSET (8).

Etaient excusés : Michel GRANGE / **pouvoir à Anne BELLEMIN-LAPONNAZ**, Gaëtan DE GRACIA, Virginie FREYNET TICHADOU / **pouvoir à Brigitte CHARPIN**, Michaël CHARMEAUX / **pouvoir à Alain COMBAZ** & Jérôme BROC / **pouvoir à Magali SEGARD** (5 / 4 pouvoirs).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : 18 août 2022.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Magali SEGARD a été élue secrétaire.

Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, arrivée à 20 heures 08, a pris part au vote de la dernière délibération.

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mise en conformité avec les dispositions de la réforme de la publicité des actes

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que cette réforme, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022, oblige à des modifications du règlement intérieur du conseil municipal, comme suit. Il donne lecture du modificatif, qui porte exclusivement sur le « Chapitre V : compte-rendu des débats et des décisions » / « Article 27 : procès-verbaux » (cf DCM n° 2020-06-35 du 24 novembre 2020, adoption).

Il propose de profiter de cette étape pour corriger une erreur matérielle sur la page du sommaire (numérotation des articles à partir du n° 21) et ajouter en annexe le « Déroulé type de 3 conseils municipaux suite à la réforme » (document AMF).

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11
		Tous les élus présents/représentés

↳ **Décide** de faire les modifications, la correction et l'ajout de l'annexe, comme indiqué plus haut.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

La Secrétaire,
Magali SEGARD

Le Maire,
Alain COMBAZ



